

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 février 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – BALLESTA P – COZ L – DENOLLY M - ANTUNES N – LAMBERT C - OKOUMOUCHIAN G – PINGET M.C – POIPY L - ROUX G

Absents (excusés) :

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Déclarations préalables**

- ♦ M. BANNIER Gilbert : réfection de la toiture  
Situation : 101, rue des Terreaux  
Avis favorable au regard des tuiles prévues dans la demande d'autorisation.

#### **1.2 : Permis de construire**

- ♦ M. BRIDELANCE Luc : permis modificatif – suppression de la construction d'une piscine et d'un abri  
Situation : 46, impasse du loup  
Avis favorable

#### **1.3 : Divers**

- ♦ Un espace boisé classé a été défriché par le propriétaire du terrain. Il lui sera demandé de replanter des arbres d'essence locale.

### **POINT N°2 : VOIRIE**

#### **2.1 : Marquage au sol**

- ♦ Il est nécessaire de faire un marquage au sol dans certains secteurs de la commune, en particulier vers le lavoir de Tourdan où les véhicules se déportent parfois sur la partie gauche de la chaussée.

#### **2.2 : Lotissement La Perlande**

- ♦ Une rencontre avec les propriétaires du lotissement La Perlande sera organisée pour clarifier la situation du lotissement au regard de la voirie, des réseaux et espaces verts.

### **POINT N°3 : BATIMENTS**

#### **3.1 : Cuisine centrale**

- ♦ Suite à la décision de lancer une procédure contre les entreprises qui ont réalisé les travaux de ventilation de la cuisine, il sera demandé dans un premier temps à un

huissier, de constater le dysfonctionnement. L'avis de l'avocat qui sera retenu pour suivre le dossier sera demandé, pour savoir si l'on peut entreprendre des travaux pour remédier au problème.

- ◆ Un contrat de maintenance sera signé avec la société MARTINON de Chasse sur Rhône pour l'entretien du matériel de la cuisine centrale.
- ◆ Portage de repas : très peu de personnes ont répondu à l'enquête lancée par l'intermédiaire du RTI concernant le portage de repas à domicile, ce qui ne permet pas de mettre en place ce service pour l'instant. La population sera de nouveau consultée plus tard, certaines personnes n'ayant peut-être pas répondu au questionnaire.

### **3.2 : accessibilité:**

- ◆ Une demande de subvention sera demandée en 2017 au titre de la DETR pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

## **POINT N°4 : PERSONNEL COMMUNAL**

- ◆ Un point est fait sur le travail confié au personnel technique.
- ◆ Document unique : il est décidé de mettre en place le document unique, procédure obligatoire qui permet d'évaluer les risques professionnels et d'adapter les procédures et les postes de travail en conséquence. Pour cela une commission est constituée et se réunira avec le personnel pour travailler sur l'élaboration de ce document.

## **POINT N°5 : ELECTRICITE**

### **5.1 : Eclairage public**

- ◆ 80% du parc d'éclairage public est actuellement constitué de vieilles lanternes. Le conseil municipal décide de changer 20 lampes au bourg de Tourdan, dans le secteur des Rivoires et montée de l'Embranchement où il reste une lampe vétuste. Le coût de ces travaux est de 9.948 € HT et le montant restant à la charge de la commune serait de 1.989 € après subventionnement du syndicat énergies de l'Isère (SEDI).

## **POINT N°6 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **6.1 : Mare pédagogique**

- ◆ L'association Nature vivante qui organise une animation le 25 avril à la mare pédagogique, peut également se charger d'actions d'entretien de ce type de site.

### **6.2 : Economies d'énergie**

- ◆ Une rencontre est programmée avec l'AGEDEN pour faire le point sur le suivi des consommations d'énergie de la commune.
- ◆ Il ne semble pas possible d'améliorer la programmation du chauffage à la mairie. Le choix de généraliser les vannes thermostatiques semble préférable. C'est également le cas au groupe scolaire.

### **6.3 : Téléphonie IP**

- ♦ Le dossier a été évoqué en réunion avec la CCTB, pour que les communes non encore équipées le soient rapidement.

### **POINT N°7 : LOGEMENTS SOCIAUX**

- ♦ Mme Marie-Claude PINGET a étudié les conventions concernant les logements sociaux gérés par l'OPAC pour faire un point sur la gestion des appartements à l'étage de la mairie et grande rue. Les logements, près de l'église de Revel auraient besoin de travaux de rénovation. Il sera demandé à l'OPAC s'il peut porter ce projet. Mme Sylvie DEZARNAUD informe que le Département a décidé de privilégier les aides au financement de la restauration du parc de logements locatifs existants plutôt que les logements neufs, ayant fait le constat d'un besoin de restauration de nombreux logements.

### **POINT N°8 : CULTURE - PATRIMOINE**

#### **8.1 : Chantier Concordia**

- ♦ Il a été fait le choix d'accueillir des jeunes par l'intermédiaire du chantier international de Concordia auquel se grefferaient des jeunes des chantiers organisés par EDF GDF du 19 au 29 juillet. Deux jeunes locaux pourraient aussi participer pendant cinq jours maximum. L'information se fera par le CIB ou la MOB et dans les journaux locaux. Un pot d'accueil est prévu le 9 juillet et le 19 juillet et un pot de départ le 28 juillet. L'hébergement des participants se fera à Pisieu.

#### **8.2 : Aménagement des bâtiments communaux bourg de Tourdan**

- ♦ Une demande de subvention sera déposée auprès du Département dans le cadre d'un dossier « projet structurant » pour l'aménagement des bâtiments du centre bourg de Tourdan (cure, ancienne école).

#### **8.3 : Eglise de Revel**

- ♦ Le coût total de l'aménagement intérieur de l'église est estimé à 70.800 € HT. Une subvention sera demandée au Département.

#### **8.4 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal**

- ♦ La commune a présélectionné 3 bureaux d'études invités à une visite sur site ce matin parmi les 15 dossiers reçus en mairie. Ils transmettront leur proposition d'honoraires qui seront analysées le 10 mars et seront auditionnés pour le choix définitif du bureau d'études.
- ♦ Un plan topographique sera demandé à un géomètre pour cet aménagement du parc, de la place des Terreaux et du haut de la montée de l'Embranchement.

### **POINT N°9 : ANIMATION**

#### **9.1 : Cinéma en plein air**

- ♦ Une séance a été demandé à Revel-Tourdan le 22 juillet (à confirmer). Le comité des fêtes porterait le projet.

## **POINT N°10 DIVERS**

### **10.1 : Illuminations**

♦ Il est décidé de doubler les lignes sur les arbres et d'illuminer également le préau de Tourdan, pour donner encore plus d'éclat à ces illuminations l'hiver prochain.

### **10.2 : Fleurissement**

♦ L'achat de jardinières est acté et des suspensions sont aussi prévues.

## **POINT N°11 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **11.1 : rejet de la prescription de fusion de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire avec la communauté de communes issue de la fusion Bièvre Isère et région Saint Jeannaise**

♦ Le Conseil municipal à l'unanimité

Rejette la prescription de fusion de la Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire avec la communauté de communes issue de la fusion Bièvre Isère et Région Saint Jeannaise », et autorise Madame le Maire à transmettre cet amendement à Madame Claude NICAISE, membre de la CDCI.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD